

# LE MESSENGER

SUPPLÉMENT AUX „SIGNES DES TEMPS“

V<sup>e</sup> Année

Septembre 1900

No. 1.

ABONNEMENTS : Un an 75 cts., avec les «Signes des Temps» 3 fr. 75 cts.

## Je ne te condamne pas non plus.

PAR MME HENRY.

EN venant sur notre terre Christ savait qu'il y trouverait le péché dans toute son horreur. Il accomplit la loi qui avait enseigné le jugement de Dieu et fait savoir à l'homme que quelqu'un ayant beaucoup en commun avec lui-même, estimait les possibilités du péché et de la pureté, bien que l'expérience de chaque individu eût démontré le fait que, de lui-même, il ne pouvait ni éviter l'un, ni parvenir à l'autre. L'imperfection était son lot et la condamnation personnelle, mère du désespoir, une compagne à laquelle il ne pouvait échapper.

La mission de Christ était de faire disparaître cette cause de désespoir et de faire naître l'espérance. Pour cela, rien ne devait le séparer de l'homme. Le péché l'avait déjà fait mais Il l'avait écarté en se plaçant entre lui et sa victime afin de sauver celle-ci. Il ne pouvait donc apporter dans le monde quelque autre chose qui tint l'homme éloigné de lui.

Rien n'élève une barrière plus infranchissable entre des êtres qui doivent s'aimer et s'entr'aider, comme un esprit de jugement et de critique. C'est pourquoi le juge de toute la terre dut se dessaisir de sa prérogative éternelle, dé-

guiser sa connaissance du péché et du pécheur et traiter celui-ci comme un ami. Quelque responsable que pût être le coupable devant la loi, Christ dut condescendre à l'attirer à Lui et à lui faire aimer cette loi qui le condamnait à un châtement, mais à un châtement que ce juge si étrangement déguisé avait pris sur lui-même.

« L'esprit de Christ » seul a jamais pu concevoir un tel plan, et ceux-là seuls qui sont pénétrés de cet esprit, peuvent le comprendre. Les Scribes et les Phariséens qui amenèrent la femme pécheresse à Christ (Jean 8 : 3-5) se flattaient de connaître la loi, et la pauvre coupable croyait qu'ils la représentaient, et elle était aussi effrayée que possible. Ne connaissant nullement l'esprit qui avait inspiré la loi, ni elle, ni eux, ne pouvaient comprendre la profondeur de l'amour dont cette manifestation arbitraire n'était que l'expression. En effet, rien n'est si arbitraire que l'amour : il ne veut s'arrêter à rien qui puisse limiter le bonheur de l'objet aimé. Les Scribes et les Pharisiens impitoyables et la femme pécheresse n'avaient donc aucune idée de la profonde tendresse paternelle qui avait inspiré la loi avec toutes ses pénalités, mais qui avait aussi envoyé ce Christ chargé de l'accomplir ; ils ignoraient encore l'esprit qui l'animait. Cette ignorance causait non-seulement le désespoir de la coupable, mais ren-

dait les Scribes et les Pharisiens arrogants. Christ devait rencontrer et cette arrogance et ce désespoir, avec cet esprit qui est la vie de la loi ; en outre il fallait qu'il enseignât à ceux auxquels il allait laisser son œuvre inachevée, comment ils devaient les rencontrer à travers les âges, jusqu'à ce qu'il revînt pour le jugement.

« Rien ne peut entraver l'œuvre de Dieu comme notre ignorance du sens de ces mots : « Pas de jugement ! » — « Je ne te condamne point non plus, » avait dit Christ, parce que la condamnation est contraire à une œuvre de salut, et qu'il était venu pour sauver. Celui que le juge condamne n'est pas conduit à la liberté, à l'honneur, au salut, mais au châtement, car le sceau du jugement, c'est la condamnation. Une œuvre de salut ne pourra jamais être faite par la même personne qui juge et il était si nécessaire que Christ démontrât cela dans son œuvre, qu'il refusa de juger même ceux qui rejetaient ses propres paroles. Il dit : « Si quelqu'un entend mes paroles et ne les garde point, ce n'est pas moi qui le juge, car je suis venu non pour juger le monde, mais pour sauver le monde. » Jean 12 : 47.

En se conformant à cela, Il défendit à ceux qui proclameraient l'Évangile après lui, de juger, et nous a, au contraire, confié le ministère de réconciliation. 2 Cor. 5 : 18, 19. L'œuvre de l'Évangile est encore et sera toujours de chercher et de sauver ceux que la loi a jugés, et qui, se rendant compte de leur culpabilité, demeurent atterés sous le poids de la condamnation. Rien ne rend si faible un homme fort ou une femme altière comme la profonde conviction de son péché. Être découvert et jugé à la lumière éclatante de la loi éternelle, rendra l'âme la plus forte et la plus heureuse malade jusqu'à la mort. Même aux yeux de celui qui sait combien l'espérance et la joie peuvent rapidement

succéder au désespoir, la condition d'une telle âme est digne de la plus ardente pitié, jusqu'à ce qu'elle ait entendu la Parole de celui qui a dit : « Je ne te condamne point non plus ; va et ne pêche plus. »

La plus grave erreur qu'un chrétien puisse commettre, outre le péché actuel, c'est d'élever un mur de critique et de préventions entre lui et ceux auxquels il doit porter un message d'avertissement et de salut. Il est inutile de se charger d'un message si l'on ne sait le transmettre. Plus d'un qui voulait être messager, a rendu son message inutile parce qu'il était allé d'abord comme juge dans la maison du pécheur ; de cette manière il était entré en insensé où seul un Sauveur pouvait être admis. Si quelqu'un sur la terre eut jamais le droit de juger et de condamner ceux qui ne considéraient pas les choses à son point de vue, ou qui ne connaissaient point ce qu'il savait, ou qui ne croyaient pas ce qu'il disait, ce fut Jésus-Christ, car il avait les paroles de vie. Celui qui ne voulait pas recevoir ces paroles devait donc mourir, et cependant Christ a dit : « Je ne le juge pas. » Même s'il m'a convaincu que je n'avais pas dit la vérité, il me dit : « Je ne te juge pas. »

Comment le Seigneur peut-il ne pas juger, puisqu'il connaît si parfaitement ? demandera-t-on. — Parce que « Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin que le monde pût être sauvé par Lui, » serait la réponse aujourd'hui comme alors. Jean 3 : 17. — Mais, dira l'un, le Seigneur ne dit pas : « Vous les connaîtrez à leurs fruits ? » Cela ne s'appelle-t-il pas juger ? — Non, pas selon l'Esprit de Christ, qui doit être en nous comme nous devons être en Lui. Il savait ce qui était dans l'homme mieux que l'homme lui-même, mais cette connaissance lui inspirait la pitié et l'amour fraternel, et cette sorte de tendresse

qui garde tout secret entre soi et le pauvre et vil pécheur. C'est une chose qui ne doit pas être ébruitée, dit l'ami de nos âmes. Cela doit rester entre nous ; puisqu'il le sait lui-même, il recevra de la loi qui l'a déjà condamné tout ce qu'il peut supporter. Je dois me faire connaître à lui aussi bien que la loi. « Ne pensez pas que moi, je vous accuserai devant le Père ; celui qui vous accuse c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espérance. » Jean 5 : 45. Remarquez comment l'ami des âmes commence par excuser le pauvre pécheur, et poursuit son œuvre pour le soulager. Je sais ce qui vous trouble, dit-il en effet ; vous n'avez pas cru. Si vous ne pouviez pas croire à l'un, comment croiriez-vous à l'autre. « Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit de moi. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croiriez-vous à mes paroles ? » Vers 46, 47. Moi, comme votre avocat, je dois vous fournir des preuves suffisantes pour que vous puissiez croire à la vérité. Je dois les rassembler et les exposer devant vous. Mon amour est assez grand pour attendre que ces preuves et le témoignage aient fait leur œuvre. « Le Consolateur, l'Esprit saint, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses. » Jean 14 : 26. « Quand sera venu le consolateur, que je vous enverrai de la part du Père, l'Esprit de vérité, qui vient du Père, il rendra témoignage de moi. » Jean 15 : 26. « En ce jour-là, vous connaîtrez que je suis en mon Père, que vous êtes en moi, et que je suis en vous. » Jean 14 : 20. Le témoin a fait son œuvre ; le témoignage a été reçu ; et le résultat, même pour celui qui s'attendait à la condamnation, est une connaissance qui apporte l'assurance et la joie, et aussi la certitude qu'il faut prendre le même témoignage pour aller le proclamer en évitant soigneusement tout ce qui pourrait nuire à son effet.

Il est si nécessaire que ces messagers soient pleinement qualifiés, que Christ lui-même a prié pour eux ; non seulement pour ses disciples, mais pour nous afin que nous puissions être gardés du mal, de ce mal spécial qui nous rendrait impropre à porter le témoignage de l'Évangile. « Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole. » Jean 17 : 20. Cette prière a aussi été faite pour notre temps, pour nous, pour moi. « Afin que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. » Vers 21. Le don suprême de Dieu par Christ, c'est la puissance du St-Esprit, mais le St-Esprit n'est donné que pour qualifier un vrai témoin, celui qui enseigne la vérité d'une manière irréprochable. « Vous recevrez la puissance du St-Esprit qui viendra sur vous, et vous serez mes témoins. » Actes 1 : 8. Ce serait assumer la plus terrible des responsabilités que d'être appelé à être témoin, comme l'est chaque chrétien, et de cultiver, ou même de tolérer quelque chose en soi qui détruirait l'effet de la puissance du St-Esprit dans son œuvre, ou rendrait impossible pour lui de porter le témoignage où il voudrait démontrer la vérité et assurer le salut d'une âme. Néanmoins, aujourd'hui même, cette chose est faite par l'esprit de critique qui règne dans l'Église.

Nous devons, il est vrai, discerner le mal autant que le bien dans les vies des hommes, mais nous devons le faire comme le fit Christ ; c'est à dire que nous devons deviner les besoins du pécheur, et la nécessité où il se trouve de ce changement radical qui fera porter de bons fruits à l'olivier sauvage. Cette connaissance nous rendra capables de mettre en pratique l'exemple que Christ nous a donné. Nous devons en outre en-

tretenir avec les hommes cette sorte de relations qui provoquent la tendresse et non le jugement, la sollicitude et non la critique ; cela nous fera connaître le besoin pressant du pauvre pêcheur de manière que nous serons prêts à vivre pour le même but pour lequel Christ mourut ; cela produira en nous les instincts du bon docteur et ceux de la bonne garde-malades réunis, cet amour qui procède de Dieu et par lequel seul le monde peut être conservé à Lui.

Le temps viendra où Christ jugera les hommes, mais ce sera quand les hommes seront faits juges les uns des autres, ou quand le salut sera devenu une his-

toire sans futur. Craignons d'anticiper ce temps par une pensée de jugement concernant une âme humaine. Dans mon œuvre parmi les classes les plus malheureuses de pêcheurs, j'en suis venue à croire de plus en plus que Dieu seul qui connaît les cœurs, est capable d'évaluer la proportion de bien et de mal contenue dans le cœur d'un homme, et d'établir sa responsabilité. Dieu fut sage de se réserver le jugement, et il s'est montré très bon à notre égard, en nous donnant un message de vérité pure et sans tache à porter à nos semblables. Heureux est celui qui fait sa part fidèlement, et laisse à Dieu la sienne.

## Rapport des colporteurs de l'Europe centrale. Août 1900.

### LIVRES et TRAITÉS

Noms	Localités	Heures	Souscript.	acomptes	Valeur	Abonnements au Vulg. et Gt. Gesundh
F. Aeschbacher	Frauenfeld	53		32.85	49.35	16
Marg. Bertschy	Burgdorf	74	38	97.20	222.20	96
Ida Hauri						
L. Knuchel						
Leuzinger						
Th. Monnier						
S. Rochat	Nyon	108	57	161.50	334.—	107
W. Schlegel						
P. Schranz	Grindelwald	97		159.45	159.45	
TOTAUX		332	95	451.—	765.—	219